

## CODE DE CONDUITE DES ARBITRES DU CLUB DE SOCCER ST-HUBERT



### Les arbitres

Les arbitres ayant certains privilèges par et par Québec Soccer et CS St-Hubert, en ce qui concerne le jeu, doivent réaliser et respecter leurs responsabilités et devoirs envers l'Association, le club et le jeu. L'Association et le Club approuvent le « Code d'éthique » de l'Association canadienne de soccer pour les arbitres. Plus précisément, les arbitres doivent :

- Se comporter avec dignité sur et en dehors du terrain de jeu et d'inspirer les vrais principes du fair-play et de gagner le respect de ceux qu'ils servent ;
- Ne pas faire participer l'Association ou le Club à des questions controversées et respecter les règles et règlements de la juridiction dans laquelle ils officient ;
- Adhérer à toutes les normes et directives ;
- Ayez toujours une apparence soignée et maintenez un haut niveau de forme physique et mentale ;
- Étudiez les lois du jeu et soyez au courant de tous les changements, et appliquerez toutes lesdites lois et modifications ;
- S'acquitter de leurs responsabilités désignées, y compris assister à des cliniques et conférences organisées, etc., et aider leurs collègues à mettre à niveau et à améliorer leurs normes d'officier, d'instruire et d'évaluer ;
- Honorer tous les rendez-vous pris et acceptés par eux à moins qu'ils ne soient pas en mesure de le faire en raison d'une maladie ou d'une urgence personnelle ;

## **CODE DE CONDUITE DES ARBITRES DU CLUB DE SOCCER ST-HUBERT**

- Ne pas critiquer publiquement les autres arbitres ou toute association de soccer et ne doivent faire aucune déclaration aux médias concernant un match dans lequel ils ont été impliqués ;
- Être passible de sanctions disciplinaires pour non-respect de ce code de conduite.

**#NOTRECLUB**  
*NOTRE HISTOIRE*